



**M A I R I E**  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 19 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 13 avril 2022

*Présents* : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M.

Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, Mmes Sylvie FABA, Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

*Absents excusés* : Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Éric INGWILLER, Ludovic BERGES, Mmes Marie ALEXIS, Gladys SIRE

*Absents non excusés* :

*Pouvoirs* : M. Vincent COISCAUD donne pouvoir à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, Mme Gladys SIRE donne pouvoir à M. Vincent BONNIN

*Secrétaire de séance* : M. Olivier PIN

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Ce conseil municipal fait suite au conseil municipal du 12 avril 2022 qui n'a pas pu se tenir car il n'y avait pas le quorum. D'après l'article L2121-17, si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. Ce qui veut dire que ce conseil municipal peut se tenir sans avoir le quorum.*

### 1. Approbation du compte rendu du 30 mars 2022

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

### 2. Projets et Travaux

#### 2.1. Appel d'offre École aile droite phase 2 - attribution lot 6 de plomberie – chauffage – VMC

Le résultat de l'appel d'offres pour le lot n°6 – Plomberie / Chauffage pour le marché de « l'isolation thermique et phonique de l'école publique – aile droite phase 2 » est le suivant :

Lot	Entreprises	Montant Base H.T. après vérification par la maîtrise d'œuvre	Valeur technique (/40 points)	Prix des prestations (/60 points)	TOTAL points
Lot 6 - Plomberie / Chauffage	ACF Pe2C	16 829,94 €	40	60	100
	SAS JPC 86	18 597,10 €	40	54	94

*Pour ce lot, la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise ACF Pe2C pour un montant de 16 829,94 € HT.*

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

- D'attribuer le marché relatif aux travaux de plomberie et chauffage pour le marché « isolation thermique et phonique de l'école publique – aile droite phase 2 » à l'entreprise ACF Pe2C située au 3 rue de Saint Nicolas 86440 Migné-Auxances, pour un montant de 16 829,94 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération « Isolation thermique et phonique de l'école publique – aile droite phase 2 », et notamment le marché de travaux avec l'entreprise citée précédemment.

## 2.2. Bibliothèque : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que l'agrandissement de la bibliothèque municipale « *Au plaisir des mots et de l'image* » est terminé depuis la fin du mois de février 2022.

Après plusieurs rencontres avec Monsieur François ROSFELTER, le directeur de la Bibliothèque Départementale de la Vienne et avec Monsieur Vincent CALVET de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), nous avons échangé sur les objectifs de la bibliothèque après les travaux de l'extension :

- Faire de ce lieu un lieu d'accueil, d'échanges et de convivialité, où enfants et adultes peuvent trouver de l'aide, de l'information et faire de nouvelles rencontres,
- Développer les animations avec les différents partenaires (école, associations),
- Développer l'accès à différents supports (livres Facile à Lire, BDs, mangas, etc...) accessibles aux différents publics.

Pour répondre à ses objectifs, il est nécessaire de développer et diversifier l'offre documentaire afin de l'adapter aux différents publics de la bibliothèque municipale, c'est pour ces raisons que monsieur le Maire propose de faire les demandes de subventions suivantes pour l'achat de livres pour les deux années 2022 et 2023 :

DÉPENSES		RECETTES		
Achats	Montant	Financement	Montant	%
Achats de livres pour les années 2022/2023 de collections différentes : - Jeunesse (albums, facile à lire, mangas, romans, documentaires) - Adulte (romans, BDs, documentaires)		▪ Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.)	2 204 €	50%
		▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	2 204 €	50%
<i>Soit un total d'environ 282 livres (voir prévisionnel ci-dessous)</i>	4 408 €			
<b>TOTAL HT :</b>	<b>4 408 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>4 408 €</b>	<b>100 %</b>



**Dossier de demande de subvention DRAC**  
État des lieux 2021 et Prévisionnel d'achats 2022-2023

COLLECTIVITÉS	Fonds actuel					Prévisionnel d'achats sur 2022 et 2023					Fonds final		Evolution en % / nombre	
	Nombre (dons compris)	% / Total général	Coût total	% / coût total	Coût moyen / achats 2021 ou estimation	Coût moyen 2022 retenu*	quantité à acheter	% / total général	Coût total	% / coût total	Quantité	% / total général		
J E U N E S S E	Facile à lire				0,00 €	10 €	30	10,64	300,00 €	6,81	30,00	1,45	/	
	BD	43	2,41	153,22 €	1,64	0,00 €	11,50 €	30	10,64	345,00 €	7,83	73,00	3,53	169,77%
	Albums et Contes	261	14,63	1 598,58 €	17,11	12,29 €	13 €	30	10,64	390	8,85	291,00	14,09	111,49%
	Romans	276	15,47	1 148,80 €	12,30	11,83 €	12 €	29	10,28	348	7,89	305,00	14,76	110,51%
	Documentaires	120	6,73	384,54 €	4,12	15,19 €	14,50 €	30	10,64	435	9,87	150,00	7,26	125,00%
<b>Total Jeunesse</b>	<b>700</b>	<b>39,24</b>	<b>3 285,14 €</b>	<b>35,16</b>	<b>12,39 €</b>	<b>/</b>	<b>149</b>	<b>52,84</b>	<b>1 818,00 €</b>	<b>41,24</b>	<b>849,00</b>	<b>41,09</b>	<b>/</b>	
A D U L T E S	Romans	697	39,07	4 670,35 €	49,99	17,88 €	20,00 €	73	25,89	1460	33,12	770,00	37,27	110,47%
	BD	15	0,84	47,33 €	0,51	20,02 €	16,50 €	20	7,09	330	7,49	35,00	1,69	233,33%
	Documentaires	372	20,85	1 339,87 €	14,34	19,06 €	20,00 €	40	14,18	800	18,15	412,00	19,94	110,75%
	<b>Total Adultes</b>	<b>1084</b>	<b>60,76</b>	<b>6 057,55 €</b>	<b>64,84</b>	<b>17,96 €</b>	<b>/</b>	<b>133</b>	<b>47,16</b>	<b>2 590,00 €</b>	<b>58,76</b>	<b>1217,00</b>	<b>58,91</b>	<b>/</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1784</b>	<b>100</b>	<b>9 342,69 €</b>	<b>100</b>	<b>17,07 €</b>	<b>/</b>	<b>282</b>	<b>100</b>	<b>4 408 €</b>	<b>100</b>	<b>20%</b>	<b>100</b>	<b>/</b>	

\* Voir Tableau Coût moyen 2021 - Prévisionnel 2022/2023



**Dossier de demande de subvention DRAC**  
Détermination du coût d'achat moyen en 2021

Coût moyen avec livres achetés en 2021 (hors dons)					Pourcentage augmentation 2022-2023/2021		
					5		
					Coût moyen 2022 avec augmentation	Coût moyen retenu pour la demande de subvention	
					Coût moyen en 2021		
					Nombre	Coût total	
J E U N E S S E	Facile à Lire						10,00 €
	BD						11,50 €
	ALBUMS / CONTES	10	122,89 €	12,29 €	12,90 €		13 €
	ROMANS ENFANTS / JEUNESSE	8	94,60 €	11,83 €	12,42 €		12 €
	DOCUMENTAIRES JEUNESSE	2	30,38 €	15,19 €	15,95 €		14,50 €
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>247,87 €</b>	<b>12,39 €</b>	<b>13,01 €</b>			
A D U L T E S	ROMANS / FONDS LOCAL / POLICIER / SF	100	1 787,93 €	17,88 €	18,77 €		20 €
	BD	1	20,02 €	20,02 €	21,02 €		16,50 €
	DOCUMENTAIRES / BIBLIOGRAPHIE	5	95,28 €	19,06 €	20,01 €		20 €
	<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>1 903,23 €</b>	<b>17,96 €</b>	<b>18,85 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>2 151,10 €</b>	<b>17,07 €</b>	<b>17,93 €</b>			

Après discussion et délibération, les membres du Conseil municipal autorisent, 9 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire à :

- PRÉSENTER la demande de subvention à la D.R.A.C. pour un montant de 2 204€,
- SIGNER tous les documents relatifs à ce dossier.

### 2.3. Isolation thermique et phonique de la cantine scolaire : devis

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'isolation thermique et phonique sont nécessaires à la cantine scolaire.

Pour cela, nous avons reçu trois devis pour les travaux de remplacement des menuiseries, d'isolation thermique par doublage, du déplacement des radiateurs et de peinture :

- Un devis pour le remplacement des menuiseries et doublage placo par l'entreprise THOMAS Damien pour un montant de 19 040,98€ HT (soit 22 849,18€ TTC avec le taux de TVA actuel),
- Un devis pour la peinture par l'entreprise Arlot pour un montant de 1 883,34€ HT (soit 2 260,01€ TTC avec le taux de TVA actuel),

- Un devis pour la modification des radiateurs par l'entreprise BJ Énergies pour un montant de 1 813€ HT (soit 2 175,60€ TTC avec le taux de TVA actuel).

Ces dépenses (27284.79 €) sont inscrites au budget principal Mairie 2022.

Madame Sophie Stanghellini en charge des dossiers ACTIV 3 du conseil départemental par un mail du 7 avril 2022 nous informe que :

*« Le dossier 2022-01309 au titre du volet 3 est complet, ce qui permet à votre collectivité de pouvoir commencer les travaux ».*

Après discussion et délibération, les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les trois devis aux entreprises précitées.

#### 2.4. Aménagement du hangar communal (extension de l'atelier) : devis

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de la nouvelle extension du hangar communal vont être réalisés. Nous avons déposé le dossier de subvention pour l'aménagement du hangar communal et nous sommes dans l'attente de l'accord de la part du département pour lancer le commencement des travaux.

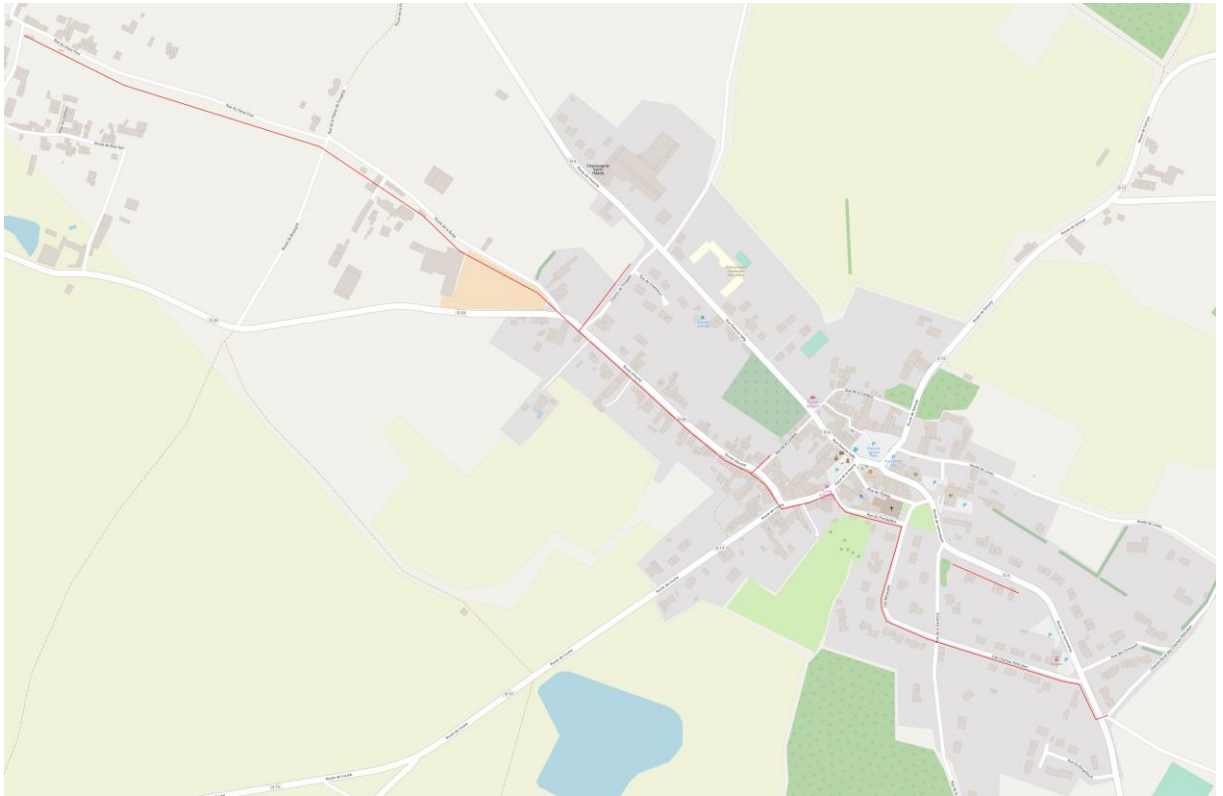
En ce qui concerne les dépenses de travaux, nous avons reçu trois devis :

- Un devis pour la réalisation d'une dalle béton par l'entreprise Sols Industriels du Poitou (SIP) pour un montant de 8 070,60€ HT (soit 9 684,72€ TTC avec le taux de TVA actuel),
- Un devis pour l'électricité par Gitem pour un montant de 1226,67€ HT (soit 1 472€ TTC avec le taux de TVA actuel),
- Un devis pour l'installation d'une plateforme métallique par l'entreprise COLASSON pour un montant de 4 750€ HT (soit 5 700€ TTC avec le taux de TVA actuel).

Ces dépenses (16856.72€) sont inscrites au budget principal Mairie 2022.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les trois devis aux entreprises précitées lorsque le Département aura donné son accord pour le commencement des travaux (qui est donné quand il y a complétude du dossier, ce dossier est en examen au conseil départemental).

## 2.5. Travaux SRD 5<sup>ème</sup> tranche (enfouissement des réseaux)



La 5<sup>ème</sup> tranche pour les travaux SRD (enfouissement des réseaux) devrait commencer le 25 avril 2022 et durer environ un an.

Les travaux vont de la plaine de Fougeret en passant par le bourg jusqu'à Sommières-du-Clain.

## 2.6. Travaux divers

### 2.6.1. *Bibliothèque*

Le nouveau mobilier a été installé jeudi 7 avril 2022 par l'entreprise Mobidécor. Il y a trois litiges constatés qui devront être résolus par l'entreprise. La livraison et l'installation du matériel informatique a été faite par l'AT86 le mardi 12 avril 2022.

### 2.6.2. *Standard téléphonique*

Le nouveau standard téléphonique doit être installé en semaine 16 par Orange.

### 2.6.3. *Logements locatifs 2 et 2bis rue du Presbytère*

Les diagnostic amiante et plomb sont effectués, nous attendons les rapports d'analyse pour pouvoir commencer les travaux. Une convention sera signée le 10 mai avec Energie Vienne pour toucher l'avance remboursable et la subvention prévues au budget.

### 2.6.4. *École numérique*

Ce projet est en cours d'étude par l'Académie en lien avec la Directrice de l'école, l'AT86 et Numéritice by SonoMax. Le dossier sera présenté au troisième trimestre 2022 pour la demande de subvention.

Un écran interactif SPEECHITOUCH HTE nous sera prêté pendant quelques jours à compter du lundi 2 mai 2022 par la société Numéritice by Sonomax.

#### *2.6.5. Travaux Âges & Vie*

Monsieur le Maire a reçu un mail, le 7 avril 2022, de la part de Madame Aline Grillet, assistante administrative de la Région Bourgogne-Franche-Comté d'Âges & Vie, qui nous demande de donner notre accord pour la vente d'une partie des terrains, cadastrée I 296 et I 240, pour le futur projet Âges & Vie dans la zone des Tilleuls d'une superficie d'environ 2 882 m<sup>2</sup> (surface à valider après la dépose du permis d'aménager avec Urba Services) pour un prix de 35 000€.

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour une partie des terrains, cadastrée I 296 et I 240, pour le prix de 35 000€.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire a donné son accord pour la somme de 35 000 € pour la vente exprimée ci-dessus (environ 2 882m<sup>2</sup> sur les parcelles I 296 et I 240).

#### *2.6.6. Cimetière*

La loi « Labbé » interdit l'usage de produits phytosanitaires, à l'exception des produits de biocontrôle. Un arrêté du 15 janvier 2021 fixe cette interdiction pour les cimetières au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Nous devons nous préparer à respecter cet arrêté.

Nous avons reçu (les élus et les employés municipaux) la société EDP qui fait de la végétalisation des cimetières, ils nous ont envoyé un devis avec une liste des cimetières qui sontensemencés avec leurs graines, soit par l'entreprise, soit par les agents communaux.

En information, ils nous ont dit qu'il faudrait, avant cet ensemencement, désherber chimiquement le cimetière et qu'en entretien il faudrait « tondre » environ 5 fois par an. Nous avons prévu une réunion publique le 21 mai 2022 pour informer les habitants, voir à les faire participer.

Il est nécessaire d'avancer sur ce dossier en intégrant les employés municipaux. Il y a peut-être des solutions alternatives, nous devons étudier l'ensemble de ces solutions.

Je vous propose une réunion (développement durable) le lundi 2 mai 2022 à 8h30 à la mairie. L'ensemble des élus sont invités avec les agents concernés.

#### *2.6.7. Collectes des ordures ménagères pour notre collectivité*

Nous devons définir le nombre de containers ainsi que les points de collectes dont nous avons besoin pour la collecte de nos ordures ménagères. Nous aurons besoin de définir une organisation ainsi que prévoir des aménagements. Il est indispensable d'associer les agents.

Je vous propose une réunion (développement durable) le lundi 25 avril 2022 à 8h30 à la mairie. L'ensemble des élus sont invités avec les agents concernés.

### **3. Budget : Lotissement le Goupillaud 2**

Nous n'avons pas encore l'accord de la DGFIP pour la création de ce budget.



#### 4. Marché hebdomadaire

<b>PLANNING DES RESPONSABLES DES VENDREDIS :</b>		
<b>Date</b>	<b>Responsable 1</b>	<b>Responsable 2</b>
<i>Vendredi 22 avril</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 29 avril</i>	Ludovic BERGES	
<i>Vendredi 6 mai</i>	Nadine MEMIN	
<i>Vendredi 13 mai</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 20 mai</i>	Nadine MEMIN	
<i>Vendredi 27 mai</i>	Hugo ROUSSEL	
<i>Vendredi 3 juin</i>	Nadine MEMIN	
<i>Vendredi 10 juin</i>	Jacky DIDIER	
<i>Vendredi 17 juin</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 24 juin</i>		
<i>Vendredi 1<sup>er</sup> juillet</i>		
<i>Vendredi 8 juillet</i>		
<i>Vendredi 15 juillet</i>		
<i>Vendredi 22 juillet</i>		
<i>Vendredi 29 juillet</i>		

Le 1<sup>er</sup> anniversaire du marché hebdomadaire aura lieu vendredi 6 mai 2022 à partir de 16h.

#### 5. Personnel

En prévision du passage aux 4 jours à l'école, nous étudions actuellement avec les agents concernés l'organisation de leurs tâches.

#### 6. Divers

##### 6.1 Accueil des Ukrainiens

Suite à la visioconférence du vendredi 8 avril 2022 avec Monsieur le Préfet de la Vienne, Monsieur Jean-Marie Girier, sur les modalités d'accueil et d'accompagnement des déplacés ukrainiens, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du parcours à suivre en cas d'accueil de personnes et/ou familles ukrainiennes.

**SCHEMA D'ORGANISATION DEPARTEMENTAL  
ACCUEIL - ORIENTATION - HEBERGEMENT -  
ACCOMPAGNEMENT DES DEPLACES UKRAINIENS**

Je suis un déplacé d'Ukraine ou je suis sollicité par un déplacé d'Ukraine (mairie, associations de solidarités, particuliers...) : Je me dirige ou j'oriente vers un « Espace d'accueil des déplacés d'Ukraine ».

**ACCUEIL**

**« Espace d'accueil des déplacés d'Ukraine » = Coordination des sites Croix Rouge**

- 3 sites : Poitiers (gymnase des Ecosais), Châtelleraut (gymnase Sanital) et Montmorillon (gymnase St Nicolas)
- Pré-accueil administratif par la préfecture/sous-préfecture pour l'aide à la constitution du dossier et à l'enregistrement sur « démarches simplifiées », ce qui enclenche un rendez-vous en préfecture pour la délivrance de l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS) « bénéficiaire de protection temporaire » et de l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA)
- Accueil de jour sur site par la Croix Rouge
- Si un hébergement est sollicité : permanence d'Audacia pour accompagnement et orientation vers la plateforme Audacia solidarité Ukraine

**ORIENTATION**

**PLATEFORME AUDACIA SOLIDARITÉ UKRAINE 86**

**Orientation vers un « SAS D'ACCUEIL TEMPORAIRE » : 100 places**

- Mise à l'abri 2-3 nuits jusqu'à 15 jours coordination des sites Croix Rouge
- Permanence d'Audacia sur site pour orientation vers un hébergement
  - 50 places au gymnase St Nicolas à Montmorillon
  - 50 places au gymnase Sanital à Châtelleraut



**HEBERGEMENT**

**Orientation vers un « HÉBERGEMENT D'URGENCE COLLECTIF » : 132 places**

- Dans l'attente d'un accès au logement ou à un autre type d'hébergement durable :
- Accueil et hébergement pendant plusieurs mois
  - Accompagnement social assuré par Audacia
    - 50 places en résidence à Poitiers
    - 48 places en chalet à Civray
    - 34 places : site hospitalier Camille Guérin à Châtelleraut



**LOGEMENT**

**Accès au LOGEMENT avec accompagnement social – Audacia**

- **PRIORITÉ** aux logements entiers et autonomes proposés par les personnes morales, disponibles gratuitement à minima 6 mois : recensés sur la plateforme « démarches simplifiées »
- 2 modalités juridiques :
  - Si gratuit ou contrepartie financière symbolique : convention occupation temporaire (propriétaire/Audacia)
  - Si loyer : mobilisation du dispositif d'intermédiation locative (sous-location) : contrat de location par Audacia

**OU**

**En cas de besoin**

**HEBERGEMENT  
CITOYEN**

**HEBERGEMENT CITOYEN avec accompagnement social- Audacia**

- Hébergement chez un particulier : recensés sur la plateforme « démarches simplifiées »
- Hébergement gratuit d'un minimum de 6 mois à privilégier



## 6.2. Emprunt de 150 000 €

Monsieur le maire propose de demander des devis à différents organismes bancaires pour couvrir les investissements à hauteur de 150000 €. Cet investissement sera nécessaire pour couvrir les différents projets à venir. Les conseillers présents sont d'accord avec cette démarche, car nous devons anticiper l'augmentation des taux.

## 6.3. Spectacle pour la randonnée pédestre et marché arts et gourmandises

### 6.3.1. *Randonnée pédestre du 3 juillet 2022*

Pour l'après-midi de la randonnée pédestre du dimanche 3 juillet 2022, le groupe retenu pour l'animation serait le suivant, sous réserve d'obtention de la subvention départementale :

<https://www.obec.fr/>

La demande de subvention est en cours.

### 6.3.2. *Marché des Arts et des Gourmandises*

Pour le marché des Arts et des Gourmandises du 2 septembre 2022, le groupe retenu pour l'animation serait le suivant, sous réserve d'obtention de la subvention départementale :

[Animation dansante chantée en direct et spectacle cabaret \(olivier-dissais-spectacle.com\)](http://olivier-dissais-spectacle.com)

La demande de subvention est faite pour ce spectacle.

## 7. Informations sur les décisions prises

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le devis pour les travaux de raccordement et modification des compteurs électriques des futurs logements aux 2 et 2bis rue du Presbytère a été signé pour un montant total TTC de 1 302,37€.

## 8. Agenda

Vendredi 22 avril 2022	à 8h30	Inventaire des inactifs
Lundi 25 avril 2022	à 8h30	Réunion Développement durable - ordures ménagères collectivité à la mairie
	à 10h30	Madame Valérie USER - vide grenier à la mairie
	à 14h	Réunion Marché des Arts et Gourmandises à la mairie (2 septembre 2022)
Mardi 26 avril	A 14 h	Réunion enfouissement le Cerisou
Mercredi 27 avril 2022	à 10h	Cimetière carré D
Jeudi 28 avril 2022	à 9h	Rencontre avec une hypnothérapeute et coach de vie pour une location à l'espace de soins et de santé
Lundi 2 mai 2022	à 8h30	Réunion Développement durable - Cimetière
	à 16h45	Coordination TAP
Jeudi 5 mai 2022	A 9 h	Restitution des audits énergétiques des maisons route de Sommières et rue E Saby
Lundi 16 mai 2022	à 16h	Visite de Bruno Belin, Sénateur (les élus sont invités)

**9. Fêtes et événements**

Dimanche 24 avril 2022	de 8h à 19h	2 <sup>ème</sup> tour des élections présidentielles
Vendredi 6 mai 2022	à partir de 16h	1 <sup>er</sup> anniversaire du marché hebdomadaire
Dimanche 8 mai 2022	à 11h30	Commémoration de l'armistice de 1945
Mercredi 11 mai 2022	de 9h à 12h	Conseillers numériques
Dimanche 22 mai 2022	de 7h à 19h	Vide grenier à la base de loisirs avec Mme User Valérie

**10. Tour de table**

M. PIN Olivier signale que les travaux d'enfouissement de SRD sur Fougeré sont en phase terminale. La voirie devrait être remise en état demain soir. La DDE a refait les fossés du côté de bois vert tel que c'était prévu. La signalétique restera en place le temps de la reprise des enherbements.

On remercie la commission pêche du travail effectué auprès des pêcheurs depuis l'ouverture.

M. BONNIN Vincent demande où en est le marché de voirie.

**Ont été prises les délibérations suivantes :**

N° 35/2022 : Appel d'offres école aile droite phase 2 – attribution lot 6 de plomberie – chauffage – VMC

N° 36/2022 : Bibliothèque : demande de subvention

N° 37/2022 : Isolation thermique et phonique de la cantine scolaire : devis

N° 38/2022 : Aménagement du hangar communal (extension de l'atelier) : devis

N° 39/2022 : Travaux Âges & Vie

**Signatures**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 <sup>er</sup> adjoint		
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 <sup>ème</sup> adjointe		
PIN	Olivier	3 <sup>ème</sup> adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 <sup>ème</sup> adjointe	Excusée	
COISCAUD	Vincent	Conseiller	Excusé	Donne pouvoir à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON
ROUSSEL	Hugo	Conseiller	Excusé	
FABA	Sylvie	Conseillère		
BAZILLE	Sylvie	Conseillère		
INGWILLER	Éric	Conseiller	Excusé	
BERGES	Ludovic	Conseiller	Excusé	
ALEXIS	Marie	Conseillère	Excusé	
SIRE	Gladys	Conseillère	Excusé	Donne pouvoir à M. Vincent BONNIN
LHOMMEAU	Thomas	Conseiller		
BONNIN	Vincent	Conseiller		